



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6030174

N/REF : 27/11/2025 10H35 C:002640 I:02092
V/REF : F45323
V/Email reçu le Jeudi 27/11/2025 à 10H35

SELON DEVIS N° 5100034

V/REF.IMM. ALH-2049

IMMEUBLE : LE MATHIOLAN (ALH)
11 a 29 RUE MONTOUT
8a16, BLD FRANCE/10a32 MATHIEU
69330 MEYZIEU

**ALLIADE HABITAT
SERVICE SINISTRES
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07**

Dardilly, le 24 Mars 2026

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : 22 RUE SAINT MATHIEU 69330 MEYZIEU

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5100034 du 23/10/2025 d un montant de

Donneur d'ordre : Mme E. ARNOLD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux d'électricité des communs

NOTRE INTERVENTION DU 17/03/2026 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS
5100034 CONCERNANT LE REMPLACEMENT D'UN ENSEMBLE MAT + TETE DE
LAMPADAIRE SUITE A UN INCENDIE, SOIT :

LA FOURNITURE ET LA POSE D'UN NOUVEAU MAT DE CANDELABRE DE MARQUE GHM
ECLATEC TYPE PRELUDE 5M TOP 60 CYLINDRO-CONIQUE ENTRAXE 200X200 AVEC
FINITION PEINTURE POUDRE RAL 7016 IDENTIQUE AUX AUTRES CANDELABRES EN
PLACE

IL A ETE PREVU LA FOURNITURE ET LA POSE D'UNE CROSSE GAME ALTO SIMPLE
FEU RAL 7016 ET UNE TETE DE CANDELABRE ELIPT45, LED 40W 3000K OPTIQUE
ERL DE MARQUE GHM ECLATEC

IL A ETE EGALEMENT PREVU LA FOURNITURE ET LA POSE D'UN POINT DE COUPURE
DE SECURITE EN PIED DE MAT ET LA CREATION D'UNE LIAISON D'ALIMENTATION
ENTRE CELUI-CI ET LA TETE DE MAT EN CABLE R2V 3G2,5MM2

POUR LA REALISATION DE SES TRAVAUX, IL A ETE PREVU LA MISE EN PLACE D'UN
CAMION NACELLE ET D'UNE EQUIPE DE DEUX PERSONNELS POUR LA SECURITE

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 24/03/26 à 10H51 Mme E. ARNOLD



FACTURE N° 6030174

Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	I/Refection ensemble candelabre	2792,80	2792,80
TOTAL H.T.			2792,80
T.V.A. a 10,00%			279,28
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>3072,08</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°F45323
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

SERVICE SINISTRES
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON
Emetteur : MME Elodie ARNOLD

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

2711-1035

Prestation Parties Communes

ND - HP 2049 - INC 250650 - VEHICULE PARKING, Travaux à réaliser entre le 05/01/2026 et le 15/01/2026

Votre contact : M. MOURAD BOUGHANMI (06 29 54 95 12)

LE MATHIOLAN (ALH - 2049)
rues Saint Mathieu-Du-Montout- Boulevard Pierre Mendès
France
69330 MEYZIEU

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricité	2792,80	1,00 FOR	2792,80	10,00%
Travaux selon devis N° 5100034 pour Remplacement d'un ensemble Mât + Tête de candélabre suite incendie				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	2792,80 €
Total TVA	10,00% 279,28 €
Total TTC	3072,08 €

Veillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR